

Aide à l'évaluation de la poursuite du parcours scolaire
Le choix du parcours nécessite une prise en compte de l'ensemble des critères

Janvier 2021

Conditions préalables à la demande

- Les adaptations pédagogiques ont été mises en place dans la classe et apparaissent insuffisantes.
- Les aides et aménagements mis en place (Rased, décloisonnement, PPRE, PAI, PAP...) apparaissent insuffisants.
- La situation a fait l'objet d'observations croisées du/des enseignant(s), du psychologue de l'Education nationale (EDA/EDO) et si besoin du médecin scolaire ou de partenaires de l'école.

